

N°DBE2025_11_024

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 08
(08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mercredi 05 novembre 2025
Date de Convocation : 27 octobre 2025

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Alain JAYR, Martial LOISY, Luc MICHEL, Philippe POTTIER et Jean-Michel VANDEL

Excusés : MM. Guillaume FAUVET, Jean-Louis GIVORD et Dominique MOREL

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 28 août 2025

EXPOSE

Le procès-verbal de séance est un document probatoire : d'un point de vue juridique, il sert à démontrer que les délibérations adoptées l'ont été selon une procédure régulière et d'un point de vue politique, il permet de connaître les prises de position des élus en séance. Le document est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire de séances du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.5711-1, L.2121-26 et L.5211-40-2 ;

Vu l'article 1 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 désignant notamment le secrétaire de séances ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 28 août 2025 a été adressé par courriel aux membres du Bureau Exécutif en même temps que la convocation ;

Considérant qu'après lecture dudit procès-verbal, aucune observation n'a été formulée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE sans observation le procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif qui s'est tenue le jeudi 28 août 2025 à 19 heures 00 à Mézériat ;

AUTORISE le Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

tenue au SMVV à Mézériat à 19 heures

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 14.08.2025
Nombre de délégués votants : 08

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Guillaume FAUVET, Jean-Louis GIVORD, Alain JAYR, Luc MICHEL et Jean-Michel VANDEL

Excusés : MM. Martial LOISY, Dominique MOREL, et Philippe POTTIER

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

Agents présents :

MM. Stéphane KIHLE, Thibaud PANDELAKIS, Laurent CHARBONNIER et Mme Edwige CAPPONI

Début de la séance : 19h00

M. BRANCHY rappelle qu'à la dernière séance du Bureau Exécutif qui s'est tenue le 07 mai 2025 le quorum n'a pas atteint et se rassure de constater que cela était exceptionnel. Ensuite, le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante, expose l'ordre du jour qui s'est déroulé comme suit :

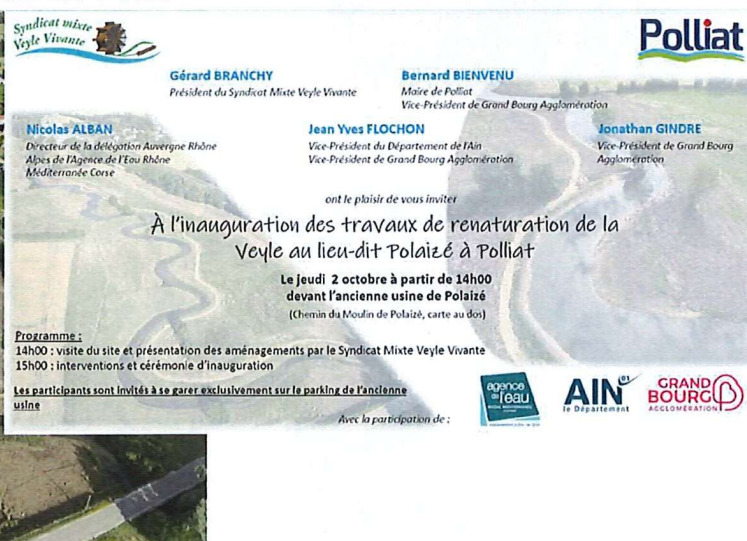
❖ Par délibération DBE2025 08 018 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 26.02.2025

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 26 février 2025 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (**8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**).

❖ Bilan d'étape de l'exécution budgétaire et des dossiers en cours : chantiers, candidature LIFE...

Renaturation de la Veyle à Polaizé

M. CHARBONNIER informe l'assemblée que les travaux ont été réceptionnés, sans surcoût, ni de réserves. Quant aux travaux de végétalisation, ils sont prévus pour cet hiver et l'inauguration est programmée le jeudi 02 octobre à partir de 14h00



M. MICHEL propose que la Société de pêche « L'épuisette » soit conviée à cet événement.

Compensations Philibert Savours



Crottet, 14 février
Soldé à 12 450 € TTC

Saint-Jean-sur-Veyle, 30 juillet
Soldé à 36 960 € TTC

Compensations SEPEC

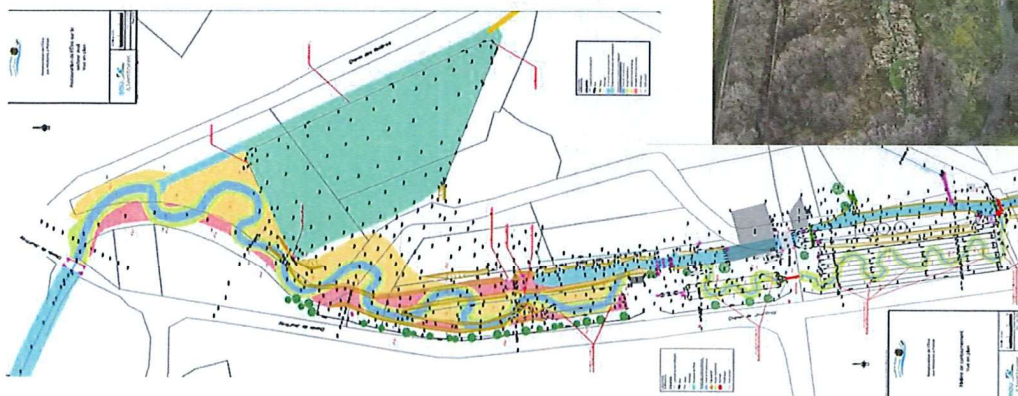


Soldé à 88 896 € TTC



Devis à 17 520 € TTC

Renaturation de l'Ètre à Polliat

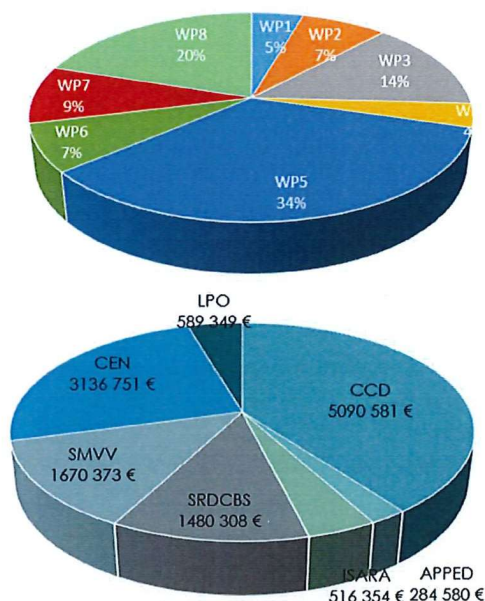


M. CHARBONNIER revient sur les éléments importants du projet de la renaturation de l'Être aux Molières à Polliat :

- Projet définitif produit avant l'été, estimé à 145 992 € TTC ;
- Procédures réglementaires abouti sans problème (DIG + décl. LOE) ;
- Marché sans publicité infructueux, relance d'une procédure avec publicité et choix de l'entreprise retenue ;
- Subventions 80 % du HT, AERMC + Département 01 ;
- Travaux prévus à partir de début septembre 2025.

LIFE Dombes

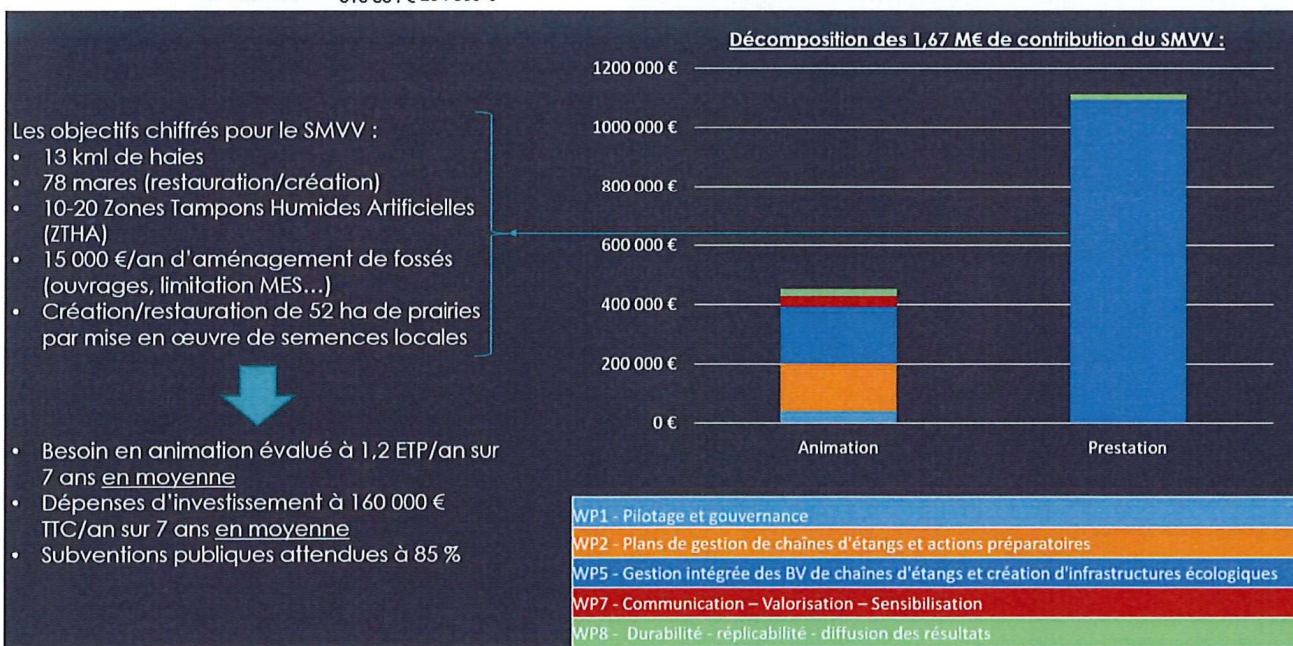
Succès (au rattrapage) de la candidature déposée en 2024 pour une mise en œuvre à partir de 2025



WP1 - Pilotage et gouvernance
WP2 - Plans de gestion de chaînes d'étangs et actions préparatoires
WP3 - Restauration des végétations des étangs et des milieux associés
WP4 - Régulation renforcée des EEE sur les secteurs stratégiques
WP5 - Gestion intégrée des BV de chaînes d'étangs et création d'infrastructures écologiques
WP6 - Suivis des indicateurs de réussite
WP7 - Communication - Valorisation - Sensibilisation
WP8 - Durabilité - répliquabilité - diffusion des résultats

Total : 12,8 M€ sur 7 ans (2026-2032)

Aides publiques attendues à hauteur de 85 %



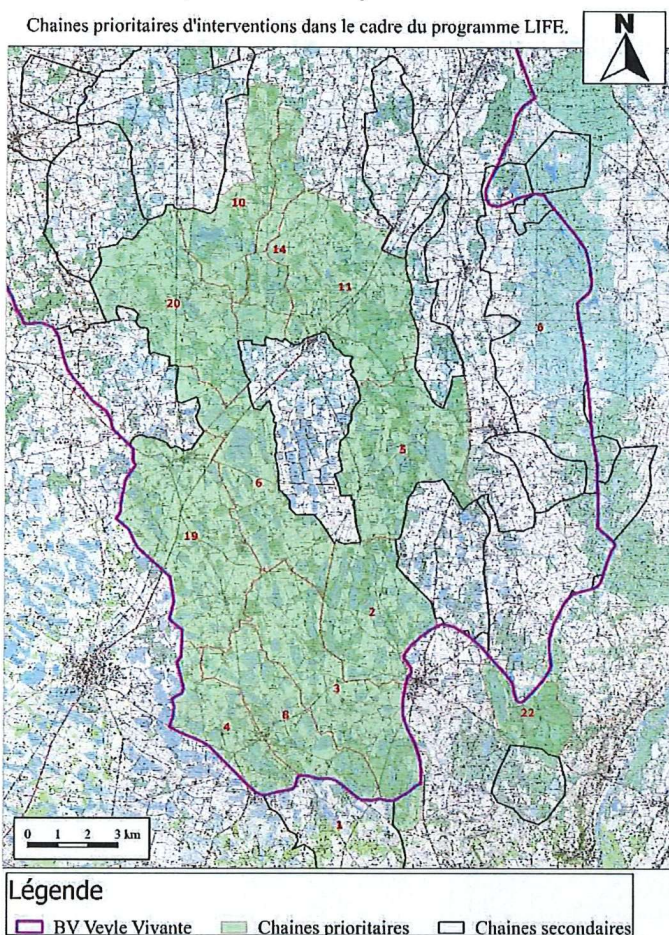
M. KIHL précise que le syndicat se positionnera davantage sur le WP5 – Gestion intégrée des BV de chaînes d'étangs et création d'infrastructures écologiques.

M. FAUVET précise que l'existence du dispositif LIFE est remise en cause au niveau européen à horizon 2030, et par conséquent il convient de bien s'assurer de la sécurisation des financements prévus dans ce projet spécifique.

M. JAYR demande qui conduira ce projet ? M. KIHl répond que la Communauté de Communes de la Dombes, qui anime le site Natura 2000 de la Dombes, se positionne comme porteuse du programme LIFE pour ce territoire avec la participation de plusieurs partenaires dont le SMVV.

M. PANDELAKIS souligne que le programme LIFE permet d'intégrer les acteurs socio-professionnels spécifiques à la Dombes tels que l'APPED.

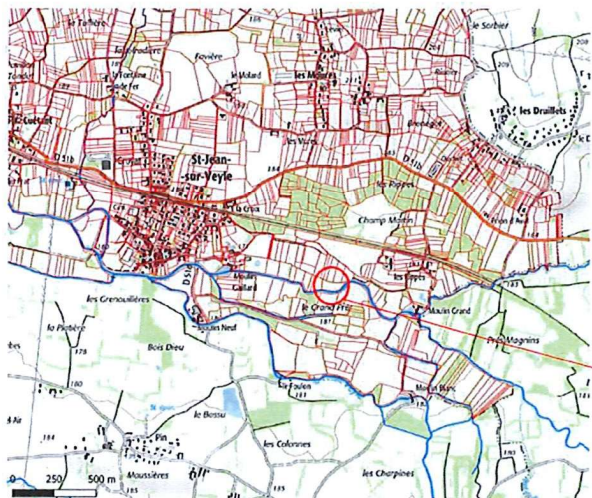
M. KIHl expose ensuite une carte des chaînes d'étangs identifiées comme prioritaire par la CC Dombes, et qui feront l'objet d'une animation dans le cadre du LIFE :



M. MICHEL redoute que l'incertitude politique engendrée par un changement d'élus ne mette en péril le projet. M. BRANCHY le tranquillise en soulignant que toutes les parties prenantes sont d'ores et déjà investies.

M. DAUJAT se demande si le dépôt de la candidature LIFE a une incidence sur le PTGE ? M. KIHl répond qu'il existe plusieurs passerelles entre les deux programmes et que les équipes sont attentives au maintien de cette mise en cohérence.

❖ Par délibération DBE2025 08 019 : Acquisition foncière par préemption SAFER de la parcelle C561 à Saint-Jean-sur-Veyle



Le Président précise que le SMVV a sollicité la SAFER afin de procéder à la préemption de la parcelle C561 située à Saint-Jean-sur-Veyle suite au dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, la vente faisant craindre un changement de destination de cette parcelle vers un usage d'agrément. Le souhait étant de pérenniser un usage agricole.

M. KIHl précise que la parcelle concernée avait été restaurée par le SMVV en 2016 dans le cadre des compensations CARREFOUR, assortie d'un engagement de gestion sur 15 ans défini par convention.

Le coût total prévisionnel de l'acquisition se monte à 3 913 € TTC, décomposé comme suit :

Prix notifié	2 100,00 €
frais d'acquisition par la SAFER (frais de notaire Alban-SAFER)	500,00 €
Frais SAFER HT tel que défini dans la convention de veille foncière en date du 12/10/2023	700,00 €
Frais de stockage 3 mois au taux de 2 % l'an	13,00 €
Prix de retrocession dans l'acte de revente	3 313,00 €
Frais d'acte notarié vente SAFER-SMVV (Estimation)	600,00 €
Côut total de l'opération	3 913,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **APPROUVE** la sollicitation de la SAFER ;
- **IMPUTE** les dépenses relatives au paiement des frais de dossier de préemption et à l'acquisition de la parcelle sur les crédits budgétaires de l'article 2111 « Terrains nus », sous l'opération n°156 « Maitrise foncière » ;
- **AUTORISE** le Président et le secrétaire de séance à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

❖ **Par délibération DBE2025 08 020 : Choix de l'attributaire du marché de travaux de renaturation de l'Être aux Molières à Polliat**

Le Président informe l'assemblée qu'une consultation dans le cadre des marchés publics en procédure adaptée ouverte a été lancée sur la période du 21 juillet au 22 août 2025 au BOAMP et sur le site internet officiel <https://www.marchespublics.ain.fr>.

L'objectif de ce marché est la réalisation par le titulaire, de travaux de renaturation de l'Être aux Molières à Polliat :

- **L'aménagement d'une rivière de contournement** qui permettra d'assurer la continuité piscicole ;
- **La restauration écomorphologique de l'Être** en aval de la pisciculture ;
- **La déviation d'un fossé** vers une zone humide.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **PREND ACTE** de l'avis des membres du Bureau Exécutif qui s'est déroulé le jeudi 28 août 2025 à 19h00 dans les locaux du Syndicat Mixte Veyle Vivante ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de renaturation de l'Être aux Molières sur la Commune de Polliat à l'entreprise choisie, conformément à la proposition issue de l'analyse des offres présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le

ID : 00125010243120250826-DBE2025_08_005-DE

ANNEXE : Proposition issue de l' analyse des offres

Matif Maîtrise d'œuvre

1- DANNENMULLER

2A- FAMy Base

2B- FAMy Variante

3- FONTENAT TP

Désignation du poste	Unité	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant total € HT
----------------------	-------	----------	-----------------------	-----------------------

Prix unitaire € HT	Montant total € HT
-----------------------	-----------------------

Prix unitaire € HT	Montant total € HT
-----------------------	-----------------------

Prix unitaire € HT	Montant total € HT
-----------------------	-----------------------

Prix unitaire € HT	Montant total € HT
-----------------------	-----------------------

RÉCAPITULATIF

1- PRIX GÉNÉRAUX & TRAVAUX PRÉPARATOIRES	19 500.00
2- TRAVAUX DE TERRASSEMENTS	46 300.00
3- TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL	27 000.00
4- TRAVAUX DIVERS	3 750.00
Total H.T.	96 550.00
TVA 20%	19 310.00
Total T.T.C.	115 860.00

-6%	18 350.00
11%	51 525.00
39%	37 500.00
188%	10 805.00
22%	118 180.00
	23 636.00
	141 816.00

52%	29 550.00
4%	48 140.00
89%	50 975.00
15%	4 300.00
38%	132 965.00
	26 593.00
	159 558.00

52%	29 550.00
4%	48 140.00
41%	37 975.00
15%	4 300.00
24%	119 965.00
	23 993.00
	143 958.00

47%	28 700.00
18%	54 579.00
17%	31 555.00
35%	5 062.00
24%	119 896.00
	23 979.20
	143 875.20

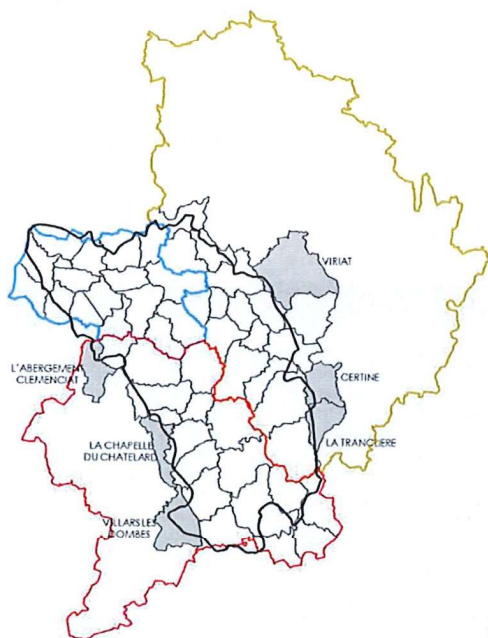
Critère	Note maxi	Dannenmuller	FAMY	FAMY Variante	Fontenat TP
Moyens humains et matériels	5	2	4	4	4
Méthodologie	30	6	24	24	18
Qualité des matériaux	5	1	4	3	3
Environnement	5	1	3	3	3
Organisation et planning	5	1	4	4	3
Appropriation des enjeux et contraintes	10	2	8	8	6
Total note technique	60	13	47	46	37
Prix	40	40	35.55	39.40	39.43
Note globale	100	53	82.55	85.40	76.43
Classement		4	2	1	3

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que les autres documents s'y rapportant.

❖ **Préparation de la réunion SMVV / EPCI du 04 septembre 2025 :**

✚ **Modification statutaire**

M. BRANCHY précise que certaines communes qui ne faisaient pas partie de l'ancien syndicat de communes, et dont les habitants n'étaient donc pas comptabilisés dans la population du bassin versant, seront incluses dans la définition géographique du BV (en grisé sur la carte ci-dessous) :



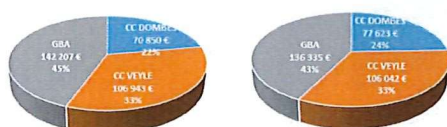
Puis, le Président expose les principales modifications statutaires qui seront proposées aux EPCI :

Principales modifications :

- **Composition du Comité Syndical :**
3 délégués + 1 délégué/2 500 hbs



- **Clé de répartition des participations :** 10 % surface versante, 90 % population (par addition des populations communales proralisées à la surface versante de chaque commune)



- Création des « délégués communaux »
- Nombre de membres du Bureau laissé à la décision de l'assemblée

Ne sont pas modifiés :

- La liste et la formulation des compétences transférées
- Le périmètre géographique d'exercice

Calendrier proposé :

- **1^{er} octobre 2025** : mise au vote au comité syndical du SMVV → initiative de la démarche
- **Avant le 31 décembre 2025** : mise au vote de la proposition dans les assemblées des EPCI, pour une mise en œuvre au **15 mars 2026**
- **15 mars 2026** : entrée en vigueur des nouveaux statuts

M. MICHEL rappelle la volonté de la CC Veyle de conserver un lien avec l'échelle communale. Quant à M. VANDEL, il aimerait connaître les modalités de désignation des « délégués communaux ». M. KIHl informe que les EPCI devront désigner leurs représentants lors de leurs assemblées délibérantes et précise également que le nombre de délégués siégeant dans l'assemblée du SMVV sera figé pour la durée du mandat.

M. VANDEL s'inquiète de l'obtention du quorum suite à la diminution du nombre de délégués représentatifs du syndicat. M. BRANCHY souligne qu'une assemblée moins pléthorique, composée de membres plus investis, sera au contraire bénéfique à son atteinte.

Trajectoire financière / PPI 2030

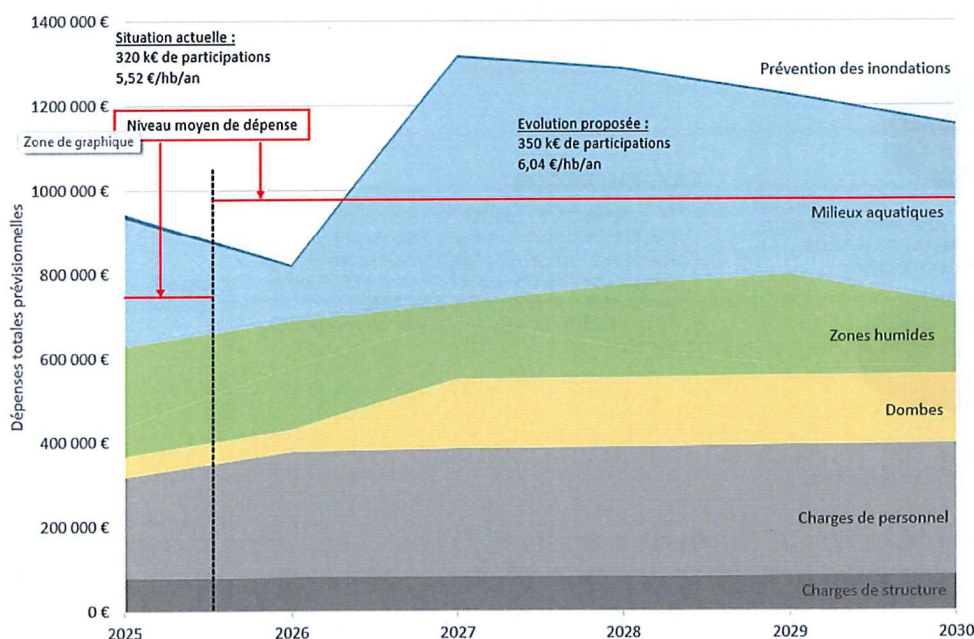
M. KHL expose les raisons ayant motivé cette proposition de trajectoire financière :

- Sous-réalisation de la stratégie « zones humides », faute de moyens humains ;
- Succès de la candidature LIFE, qui lève un certain nombre d'incertitudes sur l'activité du SMVV en Dombes des étangs ;
- Mise en œuvre du 12^{ème} programme de l'AE (et d'un contrat Eau-Climat), très avantageux pour les gémapiens.

Puis, le directeur expose le contenu de la proposition :

- Recrutement d'un 5^{ème} poste permanent, consacré à la compétence « zones humides » ;
- Passage des participations EPCI à 350 k€/an ;
- Intégration dans le PPI de projet d'émergence récente (La Bresse, captage Lent, actions liées à la nappe des cailloutis).

	2026	2027	2028	2029	2030
Hydrologique et inondations					
Gestion digue du Malivert	12 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Milieux aquatiques					
Restauration de l'Étre à Polliat (végétalisation)	20 000 €				
Restauration de la Veyle à Polliat (végétalisation)	40 000 €				
Réaménagement Grande et Petite Veyle à l'amont de Pont-de-Veyle		450 000 €			
Renaturation du Renon à Vonnas				425 000 €	
Restauration de la confluence Veyle/Irance à Méziérat (La Bresse)			500 000 €		
Reméandrage de l'Étre à Polliat		120 000 €			
Renaturation de la Veyle à Lent					300 000 €
Zones humides					
Chan'Eau Tour (acquisition et gestion/restauration de zones humides)	60 000 €				
Définition et mise en œuvre du PG du Marais des Mollères		40 000 €		80 000 €	
Remise à jour et mise en œuvre du PG du Marais de Vial		40 000 €	90 000 €		
Mise en œuvre du PG de la ZH de Lent	40 000 €				
Identification et PG des zones de résurgences secondaire de la nappe des cailloutis	30 000 €	30 000 €			
Caractérisation écologique et agronomique des prairies Inondables de l'ENS		40 000 €	40 000 €		
Montage et mise en œuvre de dispositifs agro environnementaux (2 nd pilier/PSE)	Pour mémoire			25 000 €	
Mise en réseau et valorisation des sites aménagés de la Veyle moyenne				20 000 €	
Animations scolaires ENS	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Dombes des étangs					
Contribution LIFE (haies, mares, zones humides, semences prairiales...)	50 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €
Contribution autres dispositifs (PSE, MAE...)	Pour mémoire				
Missions assurées principalement par l'agent à recruter					



❖ Animations scolaires : bilan 2025 et perspectives 2026 :

M. KIHIL revient sur l'avancement et les réalisations des animations scolaires au titre de l'année 2024-2025. Les animations ont été réalisées par le partenaire FNE auprès de 3 écoles (7 classes à Vonnas, 3 classes à Montcet et 5 classes à Buellas).

Le coût total de la prestation s'élève à 18 600 € TTC.

Le directeur présente la feuille de route envisagée pour 2025-2026 :

- Conserver le principe de « projet d'école », les grandes lignes des animations (durée, sortie terrain...) ;
- Tester un nouveau prestataire sur GBA et conserver FNE sur la CC Veyle

Le directeur dévoile la proposition de Terranina estimé à 5 000 € TTC pour 8 animations



Pierrick NIVET
121 rue Christophe Colomb
71000 MÂCON
+33 (0)6 75 76 58 64
pierrick.nivet@outlook.fr
N° SIRET : 932 314 354 00014

Syndicat de rivière Veyle Vivante
74 Place de la Gare
01660 Méziériat

Numéro de devis : 019

Fait à Mâcon, le 11 août 2025
Valable 30 jours

Désignation	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL
24 demi-journées d'animation « Découverte de la Veyle »	200 €	24	4800 €
TOTAL FORFAITAIRE HT*			4800 €

*TVA non applicable, art. 293B du CGI

Conditions de paiement : dû sous 30 jours à réception de facture par virement bancaire uniquement.

Si ce devis vous convient, veuillez le retourner signé, daté et cacheté :

❖ Questions diverses

- M. MICHEL souhaite connaître l'avis du SMVV concernant la ferme MARION qui sollicite la Communauté de Communes de la Veyle dans le cadre des travaux à réaliser sur le pont limité à 1 tonne 5.

M. CHARBONNIER propose de prendre contact avec les services de l'état pour la mise en place d'un argumentaire à proposer.

- Suite à la visite du site de Polaizé, M. VANDEL se questionne sur la communication car il a l'impression que les travaux ainsi que l'intérêt des missions menées par le syndicat ne sont pas assez valorisés. M. CHARBONNIER précise que des panneaux seront installés sur le site.

M. DAUJAT trouve que les gros projets portés par le syndicat devraient permettre de développer un peu plus le volet communication.

Fin de la séance : 21h30

Le Président,
Gérard BRANCHY



Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT